

APPEL À CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ARCHITECTE – ENSEIGNANT – ASSISTANT D'ATELIER

Présentation de ARuBA-Sup

L'École Supérieure d'Architecture, d'Urbanisme et des Beaux-Arts (ARuBA-Sup) est un établissement d'enseignement supérieur reconnu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), dispensant des formations de haut niveau dans trois filières principales :

- Architecture
- Urbanisme
- Arts Appliqués

Conformément aux standards de l'ANAQ-Sup et aux orientations du MESRI, ARuBA-Sup a pour objectifs de :

- Former des professionnels compétents et créatifs dans la conception architecturale, l'urbanisme et les arts appliqués.
- Promouvoir une pédagogie innovante intégrant séminaires, cours théoriques et ateliers pratiques, voyages d'études, talk public, échanges universitaires, ...
- Valoriser la recherche, la créativité, l'innovation et la professionnalisation des étudiants.

L'enseignement de l'architecture à ARuBA-Sup s'appuie sur un corps professoral diversifié comprenant des architectes enseignants-sénior, des architectes professionnels, des enseignants associés et des architectes-assistants d'atelier, tous membres de l'Ordre Des Architectes du Sénégal (ODAS).

Objet du recrutement

Dans le cadre du renforcement de son équipe pédagogique pour l'année académique 2025 – 2026, ARuBA-Sup lance un appel à candidature pour le recrutement d'Architectes Assistants d'Atelier.

Les assistants retenus travailleront sous l'autorité d'un enseignant-architecte-senior et participeront activement :

- à l'encadrement des ateliers de projet,
- au suivi pédagogique des étudiants,
- à l'animation des séminaires et des cours pratiques,
- à la mise en œuvre d'approches pédagogiques innovantes.

Conditions d'admissibilité

- Être Architecte diplômé.
- Être inscrit à l'ODAS ou à tout autre ordre professionnel équivalent.
- Fournir une lettre d'intérêt exposant la motivation et la vision pédagogique.

Composition du dossier de candidature

Le dossier complet doit comprendre :

- Une attestation d'inscription à l'Ordre des Architectes.

- Une copie légalisée de tout diplôme jugé utile à la pédagogie.
- Une demande manuscrite adressée au Président de ARuBA-Sup, exposant la motivation.
- Un Curriculum Vitae actualisé.
- Un press-book (réalisations professionnelles et/ou académiques).

Calendrier académique de candidature

- Année scolaire : 2025 – 2026
- Semestre 1 : Octobre 2025 – Février 2026
- Semestre 2 : Février – Juin 2026
- Séminaire de rentrée : Octobre 2025 avec nos différents partenaires
- Semaine intensive : Octobre 2025

Sélection des candidats

La sélection sera assurée par :

- Le Conseil d'Administration de ARuBA-Sup élargie
- Des experts pédagogues (partenaires académiques, universitaires et enseignants).

Modalités de contractualisation

- Contrat annuel renouvelable.
- Affiliation au corps enseignant de ARuBA-Sup.
- Rémunération et conditions définies selon les standards institutionnels.